

## Enquête Sogedev – AFDEL : Les entreprises du numérique plébiscitent le CIR mais restent en demande de stabilité et de pérennité

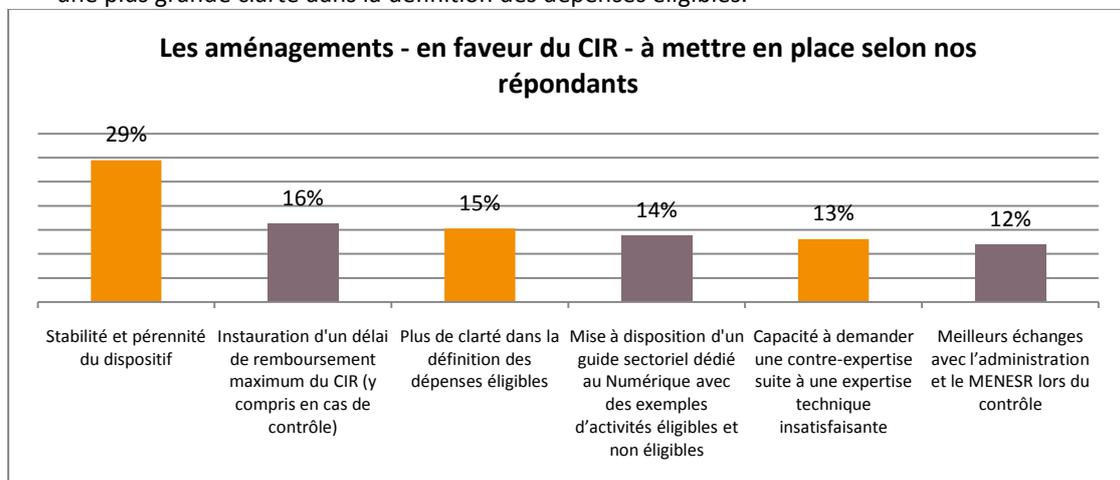
*Dans le cadre de leur partenariat, Sogedev et l'AFDEL ont réalisé une enquête visant à mesurer la réalité des besoins et de l'utilisation du CIR pour les entreprises dans le secteur numérique. Menée entre mars et avril derniers, cette étude analyse les réponses de 135 entreprises - dont 89% de PME - sur leur utilisation du Crédit d'impôt recherche.*

### Le CIR, plébiscité par le secteur du numérique !

Un rapport sur le détournement du CIR a récemment été rejeté par la Commission d'enquête sénatoriale chargée d'analyser ce dossier, en réfutant l'existence d'un détournement du CIR. A travers les résultats de leur étude, l'AFDEL et Sogedev viennent soutenir le fait que le CIR reste le dispositif fiscal le plus incitatif en faveur de l'entrepreneuriat, de l'innovation et de l'emploi.

Voici les principaux constats à retenir :

1. **Les PME sont coutumières du CIR : les 2/3 des répondants bénéficient du CIR depuis 6 ans et plus.**
2. **Les Investissements en R&D des répondants :**
  - Pour 80% des interrogés, leurs activités de R&D sont mises en place en France exclusivement.
  - S'agissant des effectifs consacrés à la R&D, **près des ¾ des répondants emploient plus de 5 personnes** dans leurs équipes de R&D. Parmi ces effectifs, **72% ont - au minimum - un diplôme > à Bac+5.**
3. **Le CIR comme levier de croissance : 95% des répondants considèrent le CIR comme un levier important de croissance.** Une diminution ou une suppression du CIR aurait un impact sur l'emploi pour 24% des répondants, la compétitivité pour 23% des répondants, les investissements en R&D pour 24% des répondants.
4. **Les aménagements à mettre en place selon les répondants :**
  - la stabilité et la pérennité du CIR (premiers souhaits des interrogés pour en bénéficier sereinement),
  - l'instauration d'un délai maximum de remboursement du CIR, y compris en cas de contrôle,
  - une plus grande clarté dans la définition des dépenses éligibles.



## 5. Les contrôles fiscaux sur le CIR n'épargnent pas le secteur du numérique

Les entreprises du secteur sont nombreuses à connaître des contrôles. Selon notre enquête, en 2013, 1 répondant sur 2 a été contrôlé. S'il n'y a pas d'augmentation globale constatée des contrôles fiscaux (tous types confondus : *a posteriori* général, *a posteriori* ciblé, contrôle sur pièces au dépôt), entre 2010 et 2013, les contrôles sur pièces au dépôt du dossier CIR ont augmenté, en corrélation avec la hausse du nombre de déclarants du CIR. Lors de ces contrôles, **27% des répondants admettent avoir fait l'expérience d'un contentieux avec l'administration**. S'agissant de l'origine de la remise en cause, elle concerne principalement l'inéligibilité totale ou partielle des travaux déclarés.

Devant ce constat, le gouvernement a notamment élargi la mission de la Médiation interentreprises à l'innovation. Dorénavant, les entreprises innovantes, peuvent saisir la médiation interentreprises afin, notamment, de résoudre les problèmes qu'elles peuvent rencontrer avec l'administration fiscale, dans le cadre de leur déclaration de crédit d'impôt recherche.

## 6. Sous-traitance & agrément CIR : une reconnaissance garantie

**Rappel du dispositif** : Une entreprise privée sous-traitant ses activités de R&D à un prestataire privé agréé (implanté en France, dans un Etat membre de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen), peut intégrer le montant des dépenses relatives à ces travaux dans sa propre assiette de CIR.

Le Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts du 4 avril 2014 est venu supprimer la prise en compte des travaux éligibles au CIR facturés par les entreprises agréées à leurs clients privés, sous-traitantes de projets de R&D. Cette mesure pénalise notamment les prestataires de R&D dont les clients ne bénéficient pas du CIR, ou qui ont atteint le plafond de dépenses de sous-traitance éligibles. Certaines entreprises agréées ont d'ores et déjà décidé de ne pas renouveler leur demande d'agrément, afin de continuer à bénéficier du CIR...

54% des entreprises interrogées ont déclaré sous-traiter leurs travaux de R&D soit à des organismes publics (à 32%), soit à d'autres entreprises privées (à 22%). **L'agrément CIR est un élément déterminant pour près de 70% d'entre elles dans le choix de leurs prestataires.**

Il est également important de souligner que pour 80% des interrogés, leurs activités de R&D, internalisées ou sous-traitées, sont mises en place en France exclusivement.

**L'étude menée par l'AFDEL et Sogedev démontre que les entreprises du secteur appréhendent bien le CIR et ses enjeux. Il s'avère à la fois incitatif pour le développement de leurs projets et pour étoffer leurs effectifs de R&D, malgré le risque de remise en cause en cas de contrôle de l'administration fiscale. En dépit de cette maîtrise du dispositif, les entreprises interrogées demeurent attentistes quant à la manière de pérenniser et de stabiliser le CIR, pour le rendre encore plus attractif...**

**Les résultats de cette étude seront présentés, par Sogedev aux adhérents de l'AFDEL, au cours d'un petit déjeuner sur le thème « Les entreprises du numérique et le CIR : quelle perception, quelle utilisation et quels nouveaux moyens d'échange avec l'administration ? », qui sera organisé au mois de septembre 2015.**

---

### A propos de Sogedev

Sogedev aide les entreprises à obtenir, optimiser et sécuriser les dispositifs d'aides publiques pour le financement de l'innovation, du développement local et international. Sogedev répond au besoin grandissant des sociétés innovantes de bénéficier d'un conseil pour les aider dans leurs problématiques de financement public. Elle est aujourd'hui un acteur reconnu sur son marché et est particulièrement appréciée pour la qualité de son expertise et sa réactivité. Depuis sa création, Sogedev a accompli plus de 2800 missions et intervient dans des secteurs d'activité variés tels que les technologies de l'information, les biotechnologies ou encore l'automobile et l'imprimerie. En savoir plus : [www.sogedev.com](http://www.sogedev.com)

### Contacts presse

Sogedev  
Julie Taiel/Responsable Marketing  
01 55 95 01 77  
[jtaiel@sogedev.com](mailto:jtaiel@sogedev.com)

OXYGEN  
Monique Kindrebeogo / Maëlle Garrido  
01 41 11 23 99  
[monique@oxygen-rp.com](mailto:monique@oxygen-rp.com)

L'Association Française des Éditeurs de Logiciels et Solutions Internet, AFDEL, a pour vocation de rassembler les éditeurs autour d'un esprit de communauté et d'être le porte-parole de l'industrie du numérique en France. L'AFDEL compte aujourd'hui plus de 350 membres (CA global : 8 Mds€) dans toute la France : grands groupes de dimension internationale dont les premiers français (60 % du Top 100 France en CA), PME et Start up. L'AFDEL est membre de la FIEEC et de la CINOV et participe à la gestion de la convention collective Syntec-CINOV et de l'offre de formation de branche. [www.afdel.fr](http://www.afdel.fr)

Contact presse

**Asma Zeyan**

Téléphone : 07 60 86 50 63

[a.zeyan@afdel.fr](mailto:a.zeyan@afdel.fr)